CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Votre pétition 2109 – Participation de l'Etat aux frais vétérinaires pour tous les animaux de compagnie et non

Monsieur,

Veuillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural au sujet de la pétition citée en référence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Pétition 2109 – Participation de l'Etat aux frais vétérinaires pour tous les animaux de compagnie et non

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 mars 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 2109

Intitulé de la pétition:

Participation de l'Etat aux frais vétérinaires pour tous les animaux de compagnie et non

But de la pétition:

Participation de l'Etat aux frais vétérinaires pour tous les animaux de compagnie et non.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Il est inadmissible qu'au jour d' aujourd'hui, alors que la plupart des résidents possède un animal de compagnie, les propriétaires de ces derniers soient contraints à dépenser beaucoup d'argent lié aux frais vétérinaires et ne pas être remboursés où au moins en partie par l'Etat.

Cependant tout propriétaire d'animaux a l'obligation de déclarer et pucer son animal, ainsi que payer une taxe et ce au sein de la commune de résidence.

Par contre il n'est pas en droit de recevoir un remboursement ou un avantage fiscal.

Le but de cette pétition est de solliciter un débat à la chambre des députés et mettre fin à une limitation qui existe depuis longtemps.

Dépôt: le 15.11.2021 à 18:17
Pétitionnaire: Maurizio Schena